

Nombre :
de Conseillers en exercice 18
de Conseillers présents 13
de Votants : 17

L'an deux mil vingt-cinq le 23 du mois de Juin ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 16/06/25.

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Laetitia VAIRON, Alexandra VEQUAUD, Corinne EMERIT, Ninon LACOLLEY, Christian VEQUAUD, Yohan LAURENCEAU.

Membres absents :

Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE
Florent CANTETEAU donne pouvoir à Hugues LELONG
Martine JOLLY donne pouvoir à Joëlle CASSERON
Romain THOMAS donne pouvoir à Laetitia VAIRON
Aude CHATAIGNE n'a pas donné de pouvoir

Laetitia VAIRON est élue secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

661-25 Répartition des subventions exercice 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les crédits qui ont été inscrits au budget pour l'année 2025 au titre des subventions et qu'il convient de répartir .

Le Conseil Municipal fixe la répartition pour l'année 2025 comme suit :

<u>Association</u>	<u>Propositions 2025</u>	<u>Abs</u>	<u>Contre</u>	<u>Pour</u>	<u>Observation</u>
Tennis Club P& M	700,00	0	0	17	
	1 500,00	0	0	17	
Foot Espoir 85	2 500,00	0	0	17	
	3 000,00	0	0	17	
Vis ta forme	200,00	0	0	16	Daniel Vallin ne prend pas part au vote
Détente vitalité	300,00	0	0	17	
Ass. Musicale de Nalliers	800,00	0	0	16	Daniel Vallin ne prend pas part au vote
Ass. Sauvegarde du Moulin	100,00	0	0	17	
Team 2r	200,00	0	0	17	
Les cavaliers de la traire	300,00	0	0	17	
Samouraï Karatédo	480,00	0	0	17	
Tennis de table	100,00	0	0	17	
Twirling	2 000,00	0	0	17	
Esprit Judo	1 000,00	0	0	17	
La tourmaline	1 000,00	0	0	17	
A tché fêtes	100,00	0	0	17	
Les colliberts	100,00	0	0	17	
Brassens s'amuse	100,00	0	0	17	
ADMR	4 000,00	0	0	17	
RASED	300,00	0	0	17	
Ste de Chasse	200,00	0	0	17	
Ass. Marcel Fleury EPHAD	100,00	0	0	17	
Nalliers welcome	100,00	0	0	17	

FNACA	444,00	0	0	17	
Jeunes sapeurs des Pertuis	100,00	0	0	17	
Téléthon	200,00	0	0	17	
Banque alimentaire	200,00	0	0	17	
Don du sang	100,00	0	0	17	
ADSP	100,00	0	0	17	
Resto du cœur	100,00	0	0	17	
Secours Catholique	100,00	0	0	17	
Protection civile	100,00	0	0	17	
Amis de la solidarité	300,00	0	0	17	
Alcool Assitance	100,00	0	0	17	
Club de l'amitié 3 ^e âge	150,00	0	0	17	
Bibliothèque	3 840,00	0	0	17	
OCCE Vendée	30,00	0	0	17	
Ecole Brassens	3 360,00	0	0	17	
Ecole de Chevrette	640,00	0	0	17	
Amicale Laïque	1 405,00	0	0	17	
APEC Chevrette	712,00	0	0	17	
Total	31 161,00				

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice 18
de Conseillers présents 13
de Votants : 17

L'an deux mil vingt-cinq le 23 du mois de juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire. Date de la convocation le 16/06/2025

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Laetitia VAIRON, Alexandra VEQUAUD, Corinne EMERIT, Ninon LACOLLEY, Christian VEQUAUD, Johan LAURENCEAU.

Membres absents :

Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE
Florent CANTETEAU donne pouvoir à Hugues LELONG
Martine JOLLY donne pouvoir à Joëlle CASSERON
Romain THOMAS donne pouvoir à Laetitia VAIRON
Aude CHATAIGNE n'a pas donné de pouvoir

Laetitia VAIRON est élue secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

662-25 Budget Communal 2025 –décision modificative n°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux modifications suivantes, sur le budget de l'exercice 2025 :

COMPTES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Opération	Art.	Objet	Montant
30	2188	Matériel	- 30 000
48	231	Salle des fêtes (avenants)	+ 40 000
51	231	Embellissement	- 10 000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la décision modificative
- Mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à ce projet.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice 18
de Conseillers présents 13
de Votants : 17

L'an deux mil vingt-cinq le 23 du mois de Juin ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 16/06/25

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Laetitia VAIRON, Alexandra VEQUAUD, Corinne EMERIT, Ninon LACOLLEY, Christian VEQUAUD, Yohan LAURENCEAU.

Membres absents :

Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE
Florent CANTETEAU donne pouvoir à Hugues LELONG
Martine JOLLY donne pouvoir à Joëlle CASSERON
Romain THOMAS donne pouvoir à Laetitia VAIRON
Aude CHATAIGNE n'a pas donné de pouvoir

Laetitia VAIRON est élue secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

664-25 Stérilisation et identification des chats libres sauvages – Partenariat avec la fondation 30 millions d'amis

Vu les articles L2212-1 et L2211-2 du code général des Collectivités territoriales

Considérant que la prolifération des chats libres sauvages sur le territoire communal engendre des problèmes de salubrité publique et de souffrance animale

Considérant que la commune de Nalliers souhaite mettre en place une opération d'identification et de stérilisation des chats libres sauvages avec la Fondation 30 millions d'amis ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 16 voix favorables, 1 voix défavorable, et 0 abstention :

- Décide de mettre en place une campagne de trappage, d'identification et de stérilisation des chats libres sauvages sur le territoire communal
- Approuve le partenariat avec la fondation 30 millions d'amis dans le cadre des opérations de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages sur le territoire de Nalliers
- Autorise Mr Le Maire à signer la convention de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages à intervenir avec la fondation 30 millions d'amis et tous documents relatifs à ce dossier.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme ,
Le Maire ,
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice 18
de Conseillers présents 13
de Volants : 17

L'an deux mil vingt-cinq le 23 du mois de Juin ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 16/06/25

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Laetitia VAIRON, Alexandra VEQUAUD, Corinne EMERIT, Ninon LACOLLEY, Christian VEQUAUD, Yohan LAURENCEAU.

Membres absents :

Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE
Florent CANTETEAU donne pouvoir à Hugues LELONG
Martine JOLLY donne pouvoir à Joëlle CASSERON
Romain THOMAS donne pouvoir à Laetitia VAIRON
Aude CHATAIGNE n'a pas donné de pouvoir

Laetitia VAIRON est élue secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

666-25

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi Sud Vendée Littoral – Arrêt-projet – Avis de la commune

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.153-14 et suivants, L.132-7 et suivants et R.153-3 et suivants ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2016-DRCTAJ/3-688 en date du 28 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2017-DRCTAJ/3 – 842 en date du 26 décembre 2017 approuvant les statuts de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral modifié par les arrêtés préfectoraux n°2018-DRCTAJ/3-233 en date du 30 mai 2018, n°2019-DRCTAJ/PIFL – 244 en date du 23 mai 2019, n°2021-DRCTAJ-394 en date du 25 juin 2021, n°2021-DRCTAJ-676 en date du 30 décembre 2021, n°2022-DCL-BICB-328 en date du 17 mars 2022 et n°2022-DCL-BICB-1304 en date du 5 décembre 2022, n°2024-DCL-BICB-567 en date du 23 juillet 2024 ;
Vu la délibération n°263_2021_39 en date du 17 décembre 2021 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral prescrivant l'élaboration du PLUi Sud Vendée Littoral ;
Vu la délibération n°01_2024_01 en date du 25 janvier 2024 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral prenant acte des échanges sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUi ;
Vu la délibération n° 571 du 8 avril 2025 du conseil municipal prenant acte des échanges sur les orientations générales du PADD du PLUi ;
Vu la délibération en date du 22 mai 2025 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral arrêtant le projet de PLUi Sud Vendée Littoral ;
Vu le courrier de saisine de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral reçu en date du 10 juin 2025 soumettant le projet de PLUi Sud Vendée Littoral arrêté pour avis à la commune ;
Vu le projet de PLUi Sud Vendée Littoral annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- ✓ **D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de PLUi Sud Vendée Littoral arrêté ;
- ✓ **DE NOTIFIER** la présente délibération à la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le :

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno Fabre



Nombre :
 de Conseillers en exercice 18
 de Conseillers présents 13
 de votants : 17

L'an deux mil vingt cinq le 23 du mois de juin , le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 16 juin 2025.

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Laetitia VAIRON, Alexandra VEQUAUD, Corinne EMERIT, Ninon LACOLLEY, Christian VEQUAUD, Yohan LAURENCEAU.

Membres absents :

Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE
 Florent CANTETEAU donne pouvoir à Hugues LELONG
 Martine JOLLY donne pouvoir à Joëlle CASSERON
 Romain THOMAS donne pouvoir à Laetitia VAIRON
 Aude CHATAIGNE n'a pas donné de pouvoir

Laetitia VAIRON est élue secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

665-25 Tableau du personnel communal – modification

Prenant acte des décisions antérieures, sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal, avec 17 votes pour et 0 vote contre:

- Confirme les créations de postes antérieurement décidées ;
- Procède aux créations de postes et aux modifications du tableau du personnel communal comme suit :

Service administratif				
<i>poste</i>	<i>Base de rémunération</i>	<i>durée hebdo.</i>	<i>situation au 01/03/2025</i>	<i>date d'effet</i>
Attaché principal	Grille indiciaire	35	Pourvu	10/02/2010
Rédacteur territorial	Grille indiciaire	35	Pourvu	01/06/2018
Adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe	Echelle C2	35	Pourvu	01/01/2021
Adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe	Echelle C1	35	Pourvu	01/03/2024
Service de police municipale				
Garde. Champêtre chef principal	Echelle C3	31.75	Pourvu	16/03/2016
Cheffe de service de Police Municipale	Echelle C2	35	Pourvu	10/03/2025
Services techniques				
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Echelle C1	35	Pourvu	01/01/2025
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ème} classe	Echelle C2	35	Pourvu	01/08/2025
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Echelle C2	35	Pourvu	01/03/2024
Adjoint technique	Echelle C1	35	Pourvu	01/07/2021
Adjoint technique	Echelle C1	35	Pourvu	01/09/2025
Contrat Aidé	Smic	35	Non Pourvu	12/09/2007
Contrat Aidé	Smic	35	Non Pourvu	23/06/2010
Adjoint tech. (besoins occasionnels ou saisonniers)	1 ^{er} échelon Echelle C1	24	Pourvu	10/05/2025
Adjoint tech. (besoins occasionnels ou saisonniers)	1 ^{er} échelon Echelle C1	35	Non Pourvu	17/10/2018
Service Scolaire et Salles Communales				
adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère}	Echelle C2	35	Pourvu	01/08/2025
adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère}	Echelle C2	35	Pourvu	01/08/2025
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Echelle C1	35	Pourvu	01/09/2025
Adjoint technique	Echelle C1	35	Pourvu	23/06/2010

Adjoint technique	Echelle C1	21	Non Pourvu	12/09/2007
Adjoint technique	Echelle C1	35	Pourvu	01/06/2025
Adjoint tech. (besoins occasionnels)	1 ^{er} échelon Echelle C1	24	Pourvu	10/05/2025
Adjoint tech. (besoins occasionnels ou saisonniers)	1 ^{er} échelon Echelle C1	35	Non Pourvu	17/10/2018
Contrat Aidé	Smic	35	Non Pourvu	12/09/2007
Contrat Aidé	Smic	35	Non Pourvu	13/05/2009
Contrat Aidé	smic	35	Non Pourvu	13/05/2009
Adjoint technique	Echelle C1	21	Non Pourvu	12/09/2007
Adjoint technique	Echelle C1	35	Pourvu	01/07/2023
Adjoint tech. (besoins occasionnels ou saisonniers)	1 ^{er} échelon Echelle C1	35	Pourvu	23/10/2018
Intervenant TAP (besoins occasionnels)	30 €/heures	14	Pourvu	17/10/2018
Intervenant TAP (besoins occasionnels)	30 €/heures	14	Non Pourvu	17/10/2018
Intervenant TAP (besoins occasionnels)	30 €/heures	14	Non Pourvu	17/10/2018
Intervenant AVS (besoins occasionnels)	Ind 326	4	Pourvu	17/10/2018
Intervenant AVS (besoins occasionnels)	Ind 326	4	Pourvu	17/10/2018
Intervenant AVS (besoins occasionnels)	Ind 326	4	Pourvu	17/10/2018
Intervenant AVS (besoins occasionnels)	Ind 326	4	Pourvu	17/10/2018

- Précise que Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
 et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice : 18
de Conseillers présents : 13
de Votants : 17

L'an deux mil vingt-cinq le 23 du mois de juin ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 16 juin 2025

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Laetitia VAIRON, Alexandra VEQUAUD, Corinne EMERIT, Ninon LACOLLEY, Christian VEQUAUD, Yohan LAURENCEAU.

Membres absents :

Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE
Florent CANTETEAU donne pouvoir à Hugues LELONG
Martine JOLLY donne pouvoir à Joëlle CASSERON
Romain THOMAS donne pouvoir à Laetitia VAIRON
Aude CHATAIGNE n'a pas donné de pouvoir

Laetitia VAIRON est élue secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

667-25 Voirie communale-Groupement de commande 2025 – Marché de travaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision du 03/03/2025 d'adhérer à un groupement de commandes ayant objet un marché public relatif à la réalisation de prestations de gros entretien de voiries est constitué entre les communes de Vouillé-les-Marais, de Champagné-les-Marais, de Ste Radégondes -des-Noyers, du Gué de Velluire, de la Taillée, de Moreilles et de Nalliers.

Il rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée a été lancée. Il résulte de l'analyse des offres :

Entreprise	Tranche ferme HT
Estimatif	81 892.50
EIFFAGE	69 441.00
COLAS	82 358.85

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, pour:17, contre:0, abstentions:0:

- décide de confier les travaux à l'entreprise EIFFAGE selon le tableau d'attribution ci-dessus pour un montant global de 69 441.00 € HT.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le :

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme ,
Le Maire ,
Bruno Fabre

